



Syndicat National FO des Finances Publiques
SECTION DE LA MOSELLE

COMPTE RENDU DE LA CAPL du 15 NOVEMBRE 2018

LISTE D'APTITUDE DE C EN B 2019

Promotion = sélectivité de plus en plus forte !!!

A l'ouverture de la CAPL, FO-DGFIP a dans sa déclaration liminaire (en annexe) dénoncé avec force ;

- *l'austérité et la régression à la DGFIP et aux Finances*
- *la baisse drastique du volume de promotions .*

FO DGFIP a redit son attachement à la promotion par liste d'aptitude dans un contexte où la Direction demande toujours plus aux agents du fait des suppressions d'emplois.

Une réunion d'information a par ailleurs été organisée par la Direction au profit des 18 nouveaux candidats mettant l'accent sur la mobilité, sur l'extrême sélectivité et sur le passage des concours vivement conseillé.

Autre sujet qui fâche, la baisse drastique du volume de promotions, la DG ayant fixé le nombre de potentialités pour la Moselle à 5 pour 2019. (A comparer avec 30 agents promus pour 2012, 20 pour 2013, 15 pour 2014, 11 pour 2015, 11 pour 2016, 9 pour 2017 et 8 pour 2018).

FO a réagi et demandé que cette potentialité soit augmentée, La Direction a accepté notre demande et a fixé en définitive à 7 le nombre de candidats classés en excellent au lieu de 4 au projet. On ne parle désormais plus de filière, mais de la spécificité métier.

Les critères retenus :

- ◆ l'aptitude indéniable du candidat tant sur sa valeur professionnelle, sa manière de servir, sa capacité à exercer des fonctions du corps supérieur, son parcours professionnel, ses capacités d'adaptation aux différents contextes professionnels.
- ◆ l'aptitude à exercer dans le corps supérieur (avis donné dans le compte-rendu de l'entretien professionnel -**nouveauté du CREP 2018**), avec une cotation de 1 à 3 ;
- ◆ la cotation de 16 sur plusieurs années, **nouveauté 2018** correspondant à une valeur chiffrée annuelle unique ressortant d'une formule intégrant les 4 items (connaissances professionnelles, compétences personnelles, implication professionnelle et sens du service public), c'est à dire le profil croix en Excellent.
- ◆ le dossier de CREP (Compte-Rendu d'Entretien Professionnel) avec un examen sur les 5 dernières années et une appréciation littérale qui doit être appuyée. Le parcours professionnel doit être diversifié et il est tenu compte des acquis de l'expérience professionnelle ;
- ◆ l'avis du chef de service est primordial : avec la mention « très favorable », ce n'est déjà pas gagné mais avec « favorable », pas d'illusions possibles.
- ◆ accepter une mobilité géographique et fonctionnelle,
- ◆ enfin, la voie du concours reste prioritaire : les jeunes doivent s'y orienter et persévérer dans ce sens dicit la Présidente !

Et comme si tout cela ne suffisait pas, la Direction a organisé une audio-conférence avec ces mêmes chefs de service afin d'obtenir en cas de pluralité de candidatures dans le même service un ordre de classement (ou de préférence ?)

Le verdict de la Direction pour arriver à la liste des Excellents : Écarter nombre d'excellents dossiers d'agents méritants!

Ci-dessous la liste des agents classés excellents et des agents classés très bons

7 DOSSIERS CLASSES EXCELLENTS par ordre de classement lors de la CAPL

HECHT	PIERRE	TR METZ-MUNICIPALE
MANUELLI	DENIS	SIE METZ CENTRE-EST
CELLI	OLIVIER	SIP METZ NORD-OUEST
SALLERIN	PATRICE	TR HOSPITALIERE METZ
KLAHS	MYRIAM	SIP THIONVILLE
OSTER	FRANCINE	DIRECTION-DEPENSES
LANG	NADINE	SDE METZ

2 DOSSIERS CLASSES TRES BONS par ordre alphabétique lors de la CAPL

GANDEBOEUF	DAVID	TR ALGRANGE
LEGRAND	CHRISTIANE	CDIF MAETZ

FO-DGFIP EN MOSELLE

A VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE QUESTION



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE 2018

